

COMMUNE  
DE MEYRARGUES



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Jeudi 28 avril 2026**  
**à 19h30**

Le Conseil Municipal de la commune de Meyrargues s'est réuni en le lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

CONSEILLERS MUNICIPAUX :		
Effectif légal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
27	27	26

Secrétaire de séance :		Gilles HAMHAMI-HAUTOT.
Conseillers municipaux présents :	23	Fabrice POUSSARDIN, Jean-Michel MOREAU, Maria-Isabel ROSADO MARCHENA, Eric GIANNERINI, Fabienne MALYSZKO, Stéphanie LATOUR, Frédéric ORSINI, Sandrine HALBEDEL, Aurélie SANCHEZ, Gilles DURAND, Béatrice MICHEL, Richard ALEXANDRE, Frédéric BLANC, Marie-Chantal MANÉRA, Maeva CAILLAT, Gilles HAMHAMI-HAUTOT, Régine LE CROM, Sabrina SMATI, Michel WAGNER, Alexia LUCIANI, Tanguy LE COINTRE, Christian SALQUE, Florence GUILLEMANT.
Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :	3	Mireille JOUVE (à Béatrice MICHEL), Pierre BERTRAND (à Gilles DURAND), Gilbert BOUGI (à Sabrina SMATI).
Conseillers municipaux absents sans pouvoir :	1	Louis BURLE.

**Délibération n°** D2026-30FS

**Objet :** GESTION, ETAT ET EVOLUTION DE LA  
DETTE DU BUDGET VILLE.

**Exposé des motifs :**

Les risques inhérents à la gestion active de la dette sont développés dans la circulaire ministérielle n° IOCB1015077C du 25 juin 2010.

Il est ainsi préconisé la présentation au conseil municipal sur l'état et l'évolution de la dette.

Un seul emprunt est en cours :

**Emprunt sur 20 ans contracté en 2018 pour la réalisation du complexe sportif.**

**Les caractéristiques principales :**

Prêteur : Caisse d'Epargne-CEPAC.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

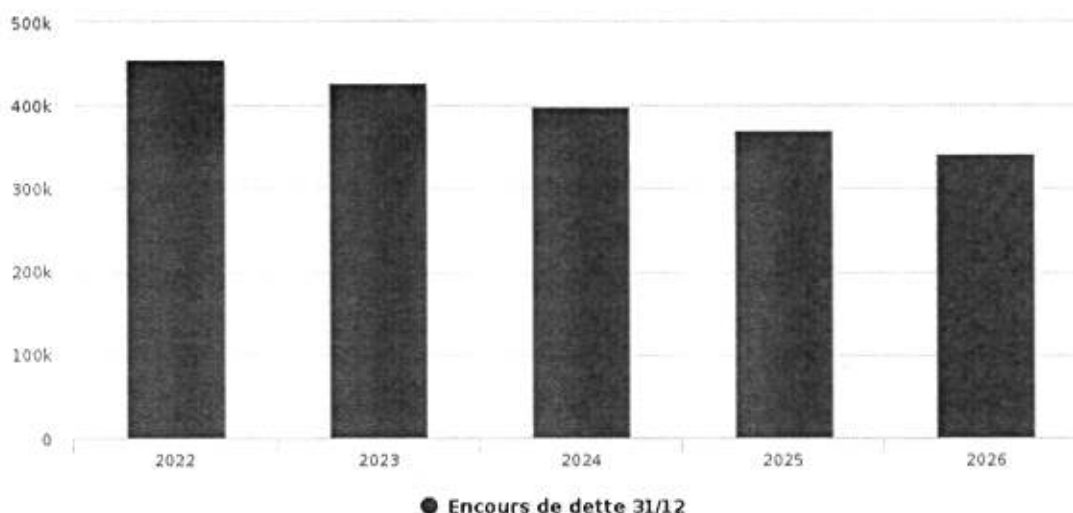
Application agréée E.legalite.com

Montant du Prêt : 570.141,00 euros	Frais de dossier : 550,00 euros
	Frais de Garantie(s) : sans objet
	Indemnité de remboursement anticipé (du Prêt à taux indexé Livret A) : 3 % du capital remboursé par anticipation
Date limite de signature du Contrat par l'Emprunteur : 20/07/2018	
<b>MISE A DISPOSITION DES FONDS</b>	
Versement intégral des fonds le : 25/07/2018	
<b>AMORTISSEMENT DES FONDS</b>	
Taux d'intérêt du Prêt : Taux de rémunération des Livrets A + 0,65 %	Base de calcul : exact/360
Durée d'amortissement du Prêt : 20 années	Mode d'amortissement : constant
Date du Point de départ de l'Amortissement : 25/07/2018	Périodicité des échéances : annuelle
Date de la 1 <sup>ère</sup> échéance : 25/07/2019	Différé d'amortissement : sans objet Date de 1 <sup>ère</sup> échéance d'intérêts: sans objet

### Évolution de l'encours de dette

Pour l'exercice 2026, l'encours de dette de la commune sera de 342 081 €.

#### Encours de dette 31/12



Année	2023	2024	2025	2026
Emprunt(s) contracté(s)	0 €	0 €	0 €	0 €
Intérêts de la dette	7 630 €	15 867 €	14 312 €	13 715 €
Remboursement du capital	28 507 €	28 507 €	28 510 €	28 507 €
<b>Annuités</b>	<b>36 137 €</b>	<b>44 374 €</b>	<b>42 822 €</b>	<b>42 222 €</b>
Encours de dette au 31 dec.	427 605 €	399 098 €	370 588 €	342 081 €

**Il n'est pas prévu de contracter un nouvel emprunt en 2026.**

#### Visas :

Où l'exposé des motifs rapporté ;  
Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu la circulaire ministérielle n° IOCB1015077C du 25 juin 2010 ;  
À l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour ;

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-013-211300595-2026-0428-D2026\_30FS-

**Le Conseil Municipal décide de :**

**Article 1 :** PRENDRE ACTE de la gestion, l'état et l'évolution de la dette du budget principal.

**Article 2 :** DIRE que M. le Maire transmettra la présente à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, au titre du contrôle de légalité.

**Le Secrétaire de séance**  
Gilles HAMHAMI-HAUTOT

**Le Maire**  
Fabrice POUSSARDIN



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.*

*Acte rendu exécutoire*

*après publication sur le site internet de la commune  
(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-une-deliberation/>) le*

*après transmission au délégué du représentant de  
l'État dans l'arrondissement*

*11 Juin 2026*

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-211300595-20260426-02026\_30FS-